

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Raphaël MIALOU (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes)

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 11 juin 2021

20210617029DE

CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION DE MISE EN PATURAGE AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DE LA RENOUÉE ASIATIQUE

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer une convention pour la réalisation d'une opération d'expérimentation de mise en pâturage pour lutter contre la prolifération de la renouée asiatique.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre une délibération autorisant le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer une convention pour la réalisation d'une opération d'expérimentation de mise en pâturage pour lutter contre la prolifération de la renouée asiatique.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 17 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 22/06/2021

Affichée ou notifiée le 22/06/2021

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE



la présente délibération est susceptible d'être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au BOA ou de sa réception en sous-préfecture.

Date de réception de l'AR: 22/06/2021

015-241501055-20210617-20210617029DE-DE